



PROCÈS-VERBAL N°07

Réunion du :	29 Août 2023
Présidence :	Gabriel GÔ
Présents :	Claude BARRE – Alain DURAND – Michel DROCHON – Yannick TESSIER – Guy RIBRAULT - Jacky MASSON – Alain LE VIOL

Préambule :

M. Claude BARRE, membre du club F.C. CHATEAU GONTIER (528431)
M. Alain DURAND, membre du club FC JARD AVRILLE (554370)
M. Michel DROCHON, membre du club L'ORBRIE SAINT-MICHEL CLOUQ PISSOTTE (549477)
M. Yannick TESSIER, membre du club F.C. LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)
M. Gabriel GÔ, membre du club ET DE LA GERMINIERE (524226)
M. Guy RIBRAULT, membre du club AS VAL D'ERDRE AUXENCE (582181)
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Approbation du procès-verbal

Les procès-verbaux suivants sont adoptés sans modification :

- PV N°05 et N°06

3. Coupe de France

➡ Forfaits

Match n°26128972 : CANTENAY EPINARD US / ARNAGE-PONTLIEUE US du 27.08.2023

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de CANTENAY EPINARD US. Conformément à l'article 8 du Règlement de l'épreuve, CANTENAY EPINARD US :

- Est amendé du coût d'engagement

Match n°26129038 : ST FRAIMBAULT AJS / LAVAL FA du 27.08.2023

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de ST FRAIMBAULT AJS. Conformément à l'article 8 du Règlement de l'épreuve, ST FRAIMBAULT AJS :

- Est amendé du coût d'engagement

Match n°26129074 : ST PERE EN RETZ / NANTES LA ST PIERRE du 27.08.2023

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de NANTES LA ST PIERRE. Conformément à l'article 8 du Règlement de l'épreuve, NANTES LA ST PIERRE :

- Est amendé du coût d'engagement

Match n°26129047 : LA BAZOGE MONTPINCON US / MONTJEAN FC du 27.08.2023

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de MONTJEAN FC. Conformément à l'article 8 du Règlement de l'épreuve, MONTJEAN FC :

- Est amendé du coût d'engagement

➡ Homologation des résultats des rencontres du 1^{er} tour

La Commission homologue les résultats des rencontres du 1^{er} tour, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité. Elle remercie les clubs qui ont saisi le résultat de leur match dans les délais réglementaires.

➡ Tirage du 2^{ème} tour

La Commission procède au tirage au sort des rencontres du 2^{ème} tour qui auront lieu le Dimanche 03 Septembre 2023 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé. Les équipes participantes à ce 2^{ème} tour sont les suivantes :

- Les 209 équipes qualifiées du 1^{er} tour,
- Les 16 équipes restantes de niveau Régional 3 (exemptées du 1^{er} tour),
- Les 39 équipes de Régional 2.

Soit 264 équipes donc 132 rencontres

En 44 = 73 équipes ; En 49 = 58 équipes ; En 53 = 36 équipes ; En 72 = 44 équipes ; En 85 = 53 équipes

Sous réserve, et en attente de décision de la CRRC concernant les rencontres : Laval AS PTT / Angers Intrépide – Les Brouzils LSG / Clisson Etoile – Etival AS / Vibraye US – Chaumes en Retz FC / Noirmoutier FC – Sallertaine EM / Ste Flaive LS – La Chapelle AF Aprem / Dompierre USFD – Sigournais Germinois / Mouilleron TCFC – Geneston AS Sud Loire / Chavagnes Rabatel

➡ **Rappel transmission des résultats : FMI et Feuille de match**

La commission constate que 33 résultats des rencontres du T1 n'étaient pas parvenus le lundi au service compétitions de la LFPL.

Elle rappelle, qu'à l'occasion du T2 de la CDF, que pour tous les résultats et FM non parvenus au service compétitions le lundi matin, les clubs concernés seront amendés.

4. Coupe Pays de la Loire Seniors

➡ **Engagements**

La Commission prend connaissance des engagements en Coupe Pays de la Loire Seniors, à savoir 583 équipes :

- District 44 : 147 équipes
- District 49 : 114 équipes
- District 53 : 96 équipes
- District 72 : 108 équipes
- District 85 : 118 équipes

➡ **Tirage 1^{er} tour**

La Commission procède au tirage au sort des rencontres du 1^{er} tour qui auront lieu le Dimanche 03 Septembre 2023 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé.

Les 290 équipes participantes à ce 1^{er} tour sont les suivantes :

- Les équipes de niveau district éliminées de CDF et les autres + les équipes de R3 également éliminées de CDF sauf une par tirage au sort : Pellouailles Corzé.

Tirage du T1 des 145 rencontres de la coupe LFPL en Annexe

5. Challenge des Réserves

➡ **Engagements**

La Commission prend connaissance des engagements en Challenge des Réserves, à savoir 24 équipes :

- District 44 : 4 équipes
- District 49 : 3 équipes
- District 53 : 4 équipes
- District 72 : 5 équipes
- District 85 : 8 équipes

➡ **Format**

Suite aux engagements des clubs, la Commission valide comme suit le format du Challenge des Réserves :

- Mise en place de 4 groupes de 6 équipes
- Qualification des 3 premières équipes par groupe
 - Le 1^{er} de chaque groupe est qualifié directement pour les ¼ de Finale
 - Le 2^{ème} de chaque groupe rencontre un 3^{ème} d'un autre groupe dans un tour intermédiaire
 - Les 4 vainqueurs de ce tour intermédiaire rencontrent le premier 4 des groupes en ¼ de Finale

L'épreuve débute les 16 et 17 septembre. Le calendrier des oppositions sera transmis aux clubs très prochainement. La commission précise qu'en fonction des autres épreuves, les clubs peuvent inverser ou modifier les horaires des rencontres, mais dans le respect du règlement de la LFPL, ou avec l'accord de la commission.

6. Championnats Régionaux Seniors

➔ Huis clos

La Commission prend connaissance du PV n°37 de la Commission Départementale de Discipline du District 85 prononçant un huis clos total à domicile pour la saison 2023/2024. de toutes les équipes Seniors : LA ROCHE SUR YON GENERAU

En conséquence, la Commission acte que les rencontres suivantes se dérouleront à huis clos, et demande à la Commission Régionale des Délégués de procéder à la désignation d'un délégué officiel pour chaque rencontre :

- Match n°26317958 : LA ROCHE SUR YON GENERAU. / ST HILAIRE VIHERS – Régional 3 du 10.09.2023
- Match n°26317968 : LA ROCHE SUR YON GENERAU. / STE CECILE ST MARTIN – Régional 3 du 24.09.2023
- Match n°26317979 : LA ROCHE SUR YON GENERAU. / FONTENAY VENDEE 3 – Régional 3 du 22.10.2023
- Match n°26317990 : LA ROCHE SUR YON GENERAU. / THOUARE SUR LOIRE US – Régional 3 du 12.11.2023
- Match n°26318001 : LA ROCHE SUR YON GENERAU. / MONTILLIERS ES – Régional 3 du 03.12.2023
- Match n°26318012 : LA ROCHE SUR YON GENERAU. / LUCON FC – Régional 3 du 17.12.2023
- Match n°26318030 : LA ROCHE SUR YON GENERAU. / LE LOROUX LANDREAU – Régional 3 du 11.02.2024
- Match n°26318042 : LA ROCHE SUR YON GENERAU. / ST FIACRE COTEAUX VI. – Régional 3 du 10.03.2024
- Match n°26318055 : LA ROCHE SUR YON GENERAU. / DOUE LA FONTAINE RC – Régional 3 du 24.03.2024
- Match n°26318070 : LA ROCHE SUR YON GENERAU. / L'HERMENAULT FCPB – Régional 3 du 14.04.2024
- Match n°26318079 : LA ROCHE SUR YON GENERAU. / ST HERBLAIN UF – Régional 3 du 05.05.2024

7. Clubs bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires

La Commission valide les listes suivantes.

➔ Liste des clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire

Département	N° Affiliation	Nom du club	Equipe bénéficiant du muté supplémentaire
44	501948	VOLTIGEURS DE CHATEAUBRIANT	Equipe R2 Seniors
44	553847	U. S. LA BAULE / LE POULIGUEN	Equipe R2 Seniors
85	548894	F.C. CHALLANS	Equipe R3 Seniors
85	521734	MOUILLERON LE CAPTIF SP.	Equipe R2 Seniors
72	502323	LA SUZE ROEZÉ FOOTBALL CLUB	Equipe R1 Intersport Seniors

➔ Liste des clubs bénéficiant de deux mutés supplémentaires

Département	N° Affiliation	Nom du club	Equipe(s) bénéficiant des mutés supplémentaires
44	582222	SAINT SEBASTIEN F. C.	1 en R3 Seniors + 1 en District Seniors
44	561182	FC ST JULIEN DIVATTE	Equipe R3 Seniors
44	522724	U. FRATERNELLE ST HERBLAIN	1 en R3 Seniors + 1 en District Seniors
44	547524	F.C. DE RETZ	Equipe R3 Seniors

85	581933	LUCON F. C.	1 en R3 Seniors + 1 en District Seniors
49	502159	SC NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS	Equipe R3 Seniors
49	580940	CHEMILLE MELAY OLYMPIQUE	Equipe R2 Seniors
72	502544	J.S. COULAINES	1 en R3 Seniors + 1 en District Seniors
72	530471	F.C. ST SATURNIN LA MILESE	1 en R2 Seniors + 1 en District Jeunes

8. Questions diverses

➔ Mail de SABLE FC (501926)

La Commission prend connaissance du mail adressé par le club de SABLE FC, le président de la commission répondra au club.

9. Calendrier

Prochaine réunion : Mercredi 06 Septembre 2023 à 10 heures – ST SEBASTIEN SUR LOIRE.

Le Président
Gabriel GO

Le Secrétaire de séance,
Yannick TESSIER

Coupe des Pays de Loire 2023 2024

Tour N° 1 - Dimanche 3 septembre 2023

Match	RECEVANTS	Dis	VISITEURS	Dis
1	Vaas As	D72	Le Lude J.S.	D72
2	Vouvant Bournea US	D85	Bouperemonprouan Fc	D85
3	La Tardiere Pierreta	D85	Menomblet Mmfc	D85
4	St Christop Lignerou	D85	St Maixent/Vie As	D85
5	Notre Dame De Riez	D85	Coex O.	D85
6	Soudan Us	D44	Laigné Loigné A	D53
7	St Vincent Sports	D72	Pays de Juhel	D53
8	Louverne Sports	D53	Conlie U.S.	D72
9	Meslay Du Maine	D53	Cantenay Epinard Us	D49
10	Villeveque Souc. Fc	D49	Chateau Gont. Anc. 2	D53
11	St Denis D'Anjou Us	D53	Angers Intrepide	D49
12	Moulins Le Carbonnel	D72	Courgains G.S.I.S.	D72
13	St Georges Fc Sgp	D72	Noyantais NE Anjou	D49
14	Dissay S/S Courc. Es	D72	Luceau S.C.	D72
15	Vallon Sur Gee Us	D72	Champagne F.C.S.	D72
16	Ballon Sc	D72	Le Mans Sablons Gaz.	D72
17	St Cosme En Vairais	D72	Dollon Thorigne Fc	D72
18	Le Plessis Grammoire	D49	St Math Menitre Fc	D49
19	Trélazé Eglantine	D49	Ste Gemmes Andigne	D49

20	Est Anjou FC	D49	Briollay Us	D49
21	Juigne /L Fc Louet	D49	Doue La Fontaine Rc	D49
22	Varennes Villebernier ES	D49	Martigne Es Layon	D49
23	Angers Mayotte Cs	D49	St Jean St Lambert	D49
24	Vernoil Vernantes	D49	Ste Gemmes sur Loire O	D49
25	Damvix As	D85	Ste Hermine Us	D85
26	Precigne Us	D72	Combre Noyant Us	D49
27	Parce C.S.	D72	Baune Val Baugeois	D49
28	Corne Usc	D49	Le Mans Inter	D72
29	Ambillou Asvr	D49	Bazouges Cre U.S.	D72
30	Chahaignes Ascm	D72	Anille Braye Foot	D72
31	Aubigne Racan Us	D72	Durtal Aiglons	D49
32	Parigne L'Ev. J.S.	D72	Etival A.S.	D72
33	Le Mans Union Sud	D72	Villaines Malicorne	D72
34	Noyen/Sarthe S.S.	D72	Andouille As	D53
35	Oize Us	D72	Daumeray Ajax	D49
36	Chateauneuf Us	D49	Crosmiere ASBC	D72
37	Cholet FC 2020	D49	La Gaubretie St Mart	D85
38	Le Fief Geste FC	D49	Vendrennes Us Mesnar	D85
39	Toutlemonde Maulévr	D49	St Paul En Pareds F	D85
40	Coron Ostvc	D49	Treize Septiers Sm	D85
41	St Germain Val Moine	D49	St Fulgent La Vigil.	D85
42	Rosnaychateauguibert	D85	Nieul Le Dolent Sp	D85

43	Ile D Olonne As	D85	Commequiers Sp.	D85
44	St Etienne Bois Pall	D85	Venansault H	D85
45	Beaulieu Sport Foot	D85	Froidfond Falleron F	D85
46	Chatelais Nyoiseau Bg Fc	D49	Azé Es	D53
47	Vion U.S.	D72	Angers Cbaf	D49
48	Les Hauts d'Anjou FC	D49	La Chap. D'Aligne Us	D72
49	Pontvallain Fr.	D72	Val Du Loir F.C.	D72
50	Le Breil S/ Merize	D72	La Chap. St Remy U.S	D72
51	Le Luart Us	D72	St Corneille Fc	D72
52	St Cyr en Pail	D53	St Jean D'Asse A.S.	D72
53	Mouzillon Étoile	D44	Nantes Racc	D44
54	St Lumine Coutais El	D44	Rocheserviere Bouain	D85
55	La Romagne Roussay	D49	Haute Goulaine Es	D44
56	Getigne Boussay Us	D44	Mormaison Usssam	D85
57	St Joachim FC de Brière	D44	Notre Des.Landes Es	D44
58	Aigrefeuille As Main	D44	St Georges Guyonnier	D85
59	Chavagnes Rabatel	D85	St Philbert Gd Lieu 2	D44
60	Bouin Bois Cene Afc	D85	St Michel Oceane Fc	D44
61	Beauvoir Usm	D85	St Fiacre Coteaux Vi	D44
62	La Bernerie Oca	D44	Challans Fc 2	D85
63	Rouge Esp	D44	Chap.Craonnaise As	D53
64	Sion Lusanger AS	D44	Bouchamps As	D53
65	St Vincent Lustvi	D44	Nantes Métallo Chant	D44

66	Le Pellerin FCBL	D44	Paimboeuf Estuaire	D44
67	St Nazaire UMP	D44	Noirmoutier Fc	D85
68	Campbon UBBC	D44	Ste Reine Crossac F	D44
69	Tillieres Arc	D49	Mesanger As	D44
70	Donges Fc	D44	St Nazaire Af 2	D44
71	Avessac Fegreac Sc	D44	Pontchateau St Guill	D44
72	Severac Fcam	D44	St Lyphard Am.	D44
73	Missillac Fc	D44	Le Croisic Batz Fccs	D44
74	Bellige Bcms	D44	Bourgneuf Ste Christ	D49
75	Vair Sur Loire Fch	D44	Champtocé Ingrandes	D49
76	Landemont Laurentais FC	D49	Vallet Ent.S.	D44
77	La Roche Blanche Cot	D44	St Georges/Loire	D49
78	La Possonniere	D49	Vern Anjou As Chaze	D49
79	Champteusse Anj Bac	D49	Le Puy Vaudelnay Es	D49
80	Angers Belle Beille	D49	St Martin Avire Louv	D49
81	Aubry Chaudron FC	D49	Cholet Jeune France	D49
82	St Laurent Mesnil FC	D49	Le Fület Chaussaire	D49
83	Les Pineaux St Ou.Es	D85	Mouilleron Tcfc	D85
84	St Hilaire Loges Usa	D85	Ste Cecile St Martin	D85
85	Fontenay Le Comte Do	D85	Nieul Maillezais Fc	D85
86	Coulans La Quinte Us	D72	Louplande F.C.	D72
87	St Ouen St Biez US	D72	Fille/Sarthe Sp	D72
88	Connerré ES	D72	S.C. Tuffe	D72

89	Chantenay Villedieu	D72	Ballée As	D53
90	St Pavace A.S.	D72	Le Mans Asptt	D72
91	Requeil As	D72	Angers Vaillante Sp	D49
92	Ste Osmane Ase	D72	Sarge Les Le Mans As	D72
93	Montfort Le Gesnois	D72	Aigne Ac	D72
94	Marolles Les Brault	D72	Sille Le Philippe Cs	D72
95	Ste Jamme/Sarthe Sp.	D72	Champfleur E.S.	D72
96	Brette Les Pins As	D72	Montmirail Melleray	D72
97	Nantes St Felix Ccs	D44	Vallons Erdre Fc Vlp	D44
98	Basse Indre Us	D44	Les Brouzils Lsg	D85
99	Rezé Aepr	D44	La Chevroliere Herb.	D44
100	St Viaud As Vital	D44	St Nazaire A. Mean	D44
101	Cordemais Temple Fc	D44	Les Touches Fc	D44
102	Nantes Etoile Cens	D44	Grand Auverne US	D44
103	Nantes Toutes Aides	D44	Joue Sur Erdre Es	D44
104	La Grigonnais Puceul	D44	Casson As	D44
105	Moisdon Meilleraye E	D44	St Julien Vouvantes	D44
106	Dreffeac Fc 3 Rivie	D44	Fay Bouvron Fc	D44
107	Nantes La St Pierre	D44	La Montagne F.C.	D44
108	Bouguenais Us	D44	Chauve Eclair	D44
109	La Charnie Fc	D53	Oisseau As	D53
110	St Germain Fx Fc	D53	Desertines	D53
111	Marcillé Chapelle Es	D53	Neau As	D53

112	Brecé Sports	D53	Place FC	D53
113	St Pierre/Orthe St G	D53	Grazay As	D53
114	Parigné S/Braye Us	D53	Forcé U.S.	D53
115	La Gravelle Fcbg	D53	Aron Us	D53
116	Maisoncelles Es	D53	Fougerolles Us	D53
117	Montjean Fc	D53	Alexain - Bigottiere	D53
118	Argentré US	D53	Averton Es	D53
119	Chailland Sports	D53	Voutré Ca	D53
120	Courbeveille C S	D53	Juvigne Les Bleuets	D53
121	La Baconnière As	D53	Javrons Aisne FC	D53
122	Ste Gemmes Sports	D53	St Jean S/May Us	D53
123	La Dorée As	D53	Moulay Sports	D53
124	St Fraimbault AJS	D53	Vaiges As	D53
125	Pré En Pail Us	D53	Montigné Asl	D53
126	Astille Cosmes Fc	D53	Parné S/Roc As	D53
127	Ballots Us	D53	St Aubin Chateaux US	D44
128	Congrier As	D53	Cande Soccl	D49
129	Villiers Charl. Us	D53	Pouance Usa	D49
130	Sc Anjou (Bierné)	D53	Angers Lac De Maine	D49
131	Chatres La Foret As	D53	Tennie St Symph.	D72
132	St Aignan Fc Sud Oue	D53	Villepot Us	D44
133	Vaudaigu Fc	D53	Trangé Chauffour As	D72
134	Renazé/St Saturnin	D53	Ruffigné AMS	D44

135	Beaurepaire Bazoges	D85	La Roche/Yon Generau	D85
136	L'orbrie St M.Cl/Pis	D85	Fougere Thori	D85
137	La Boissie.Landes Jf	D85	Les Sables Fcoc 2	D85
138	St Julien Vaire Fc	D85	St Denis Chevasse Es	D85
139	Longeville Es	D85	Dompierre UFSD	D85
140	Le Poire Beignon Bas	D85	Chauche COP CCFO	D85
141	Champstperestvi	D85	La Chataigneraie As 2	D85
142	St Andre Goul	D85	La Chaize Le Vic Fec	D85
143	Sallertaine Em	D85	St Paul Mache E	D85
144	Les Clouzeaux Rs	D85	St Mathurin Ssja	D85
145	St Gervais As	D85	La Limouziniere Lbfc	D44